

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE9^{ème} séance de l'année 2016

Mercredi 14 septembre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.09.09/319

Fixation de la taxe annuelle
sur les friches commerciales (TFC)

L'an deux mille seize, le mercredi 14 septembre, à 10 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, 1^{er} Vice-Président, le Président, Monsieur Eric JALTON, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 6 septembre 2016.

Présents : 26

Vice-Présidents

M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE
Mme Corinne	PETRO
Mme Lyliane	PIQUION
Mme Josiane	GATIBELZA
M. Justin	DESSOUT
Mme Francesca	FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
M. Jean-Luc	CELIGNY
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
M. José	GUIOLET
Mme Solange	LEBLANC
M. Maurice	LORQUIN
M. Alix	NABAJOTH
M. Jean-Charles	SAGET
Mme Nadiha	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Ketty	WALPO
M. Denis	BERNADOTTE

Excusés représentés : 4

Vice-Président :

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à Mme Nadiha SURVILLE-PERAFIDE

Autres Conseillers Communautaires

Mme Juliana FENGAROL
Procuration à M. José GUIOLET
Mme Célia HATCHI-MIMIETTE
Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE
M. Jocelyn LEREMON
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

Excusés non représentés : 10

Président :

M. Éric JALTON

Vice-Présidents :

M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)
Mme Suzelle SEVILLE (5^{ème} Vice-Présidente)
Mme Maguy CELIGNY (9^{ème} Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN
M. Max CELIGNY

Autres Conseillers Communautaires

M. Georges BERGINA
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
M. Harry DURIMEL - Mme Nadège THÉOPHILE

Absents : 10

Vice-Présidents :

M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY - M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE - M. Chazy CIRANY
M. Audry CORNANO - M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

COURRIER ARRIVÉ LE

23 SEP. 2016

PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- VU Code Général des Impôts, en particulier l'article 1530 modifié par l'article 83 de la loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de Finances pour 2013 ;
- VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire de CAP Excellence du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant la nécessité d'instaurer un dispositif fiscal incitatif pour revitaliser l'offre immobilière pour les entreprises dans l'agglomération.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;



ARTICLE 1- A compter du 1^{er} janvier 2017, il est institué la taxe annuelle sur les friches commerciales.

ARTICLE 2 – Le taux est fixé à 10 % en 2017.

ARTICLE 3 – Les propriétaires de locaux inexploités pour des raisons indépendantes de leur volonté sont exonérés de cette taxe.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Aymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, au Directeur Régional des Finances Publiques ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **23 SEP. 2016**

P° le Président empêché

Le 1^{er} Vice-Président



Jacques BANGOU

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Monsieur Directeur Régional des Finances Publiques, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le **23 SEP. 2016**

